

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 7-8

Artikel: L'Union nationale suisse des clubs soroptimistes fête ses 25 ans

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ADF à Vallorbe

Samedi 14 juin, les déléguées des 8 sections de l'Association vaudoise pour les droits de la femme, tenaient leur assemblée générale à Vallorbe. Les observateurs étrangers à l'association (journalistes, invités, représentants des autorités) furent bien étonnés de l'énorme travail accompli pendant l'année écoulée tant sur le plan du comité cantonal (6 sujets de consultations, des séances à organiser, des études sur différentes questions), que sur le plan des groupes locaux. La présidente a relevé dans son rapport les excellentes relations que l'association entretient avec le Centre de liaison, par ailleurs, elle a souligné la chance qu'avaient les Vaudoises d'être consultées (par l'intermédiaire du Centre de liaison) par les différents départements sur toutes sortes de projets de lois et ceci très régulièrement.

La dernière partie de la séance était consacrée à la présentation par Mme Gertrude Girard-Montet, présidente d'honneur de l'ADF vaudoise, de son postulat au Conseil national concernant le "Service d'entraide et de dépannage agricole".

Et les Vallorbiennes dans tout cela ? Elles avaient commandé un temps superbe, fleuri somptueusement la salle où se tenait l'assemblée (pavots géants, lupins, delphiniums, lilas — oui ! en plein mois de juin ! — et pavots des champs...). La journée se termina — après la truite d'usage — aux très belles grottes de l'Orbe.

L'UNION NATIONALE SUISSE DES CLUBS SOROPTIMISTES FÊTE SES 25 ANS

Si le club soroptimiste de Genève est né en 1950, celui de Lausanne en 1949, ce n'est qu'en 1950 que le Club de Zurich vit le jour. Cet événement permettait aux trois clubs réunis de créer l'Union nationale suisse.

C'est ce double anniversaire que fêtait à Zurich, à l'Hôtel Dolder, les 31 mai et 1er juin, 250 soroptimistes venues d'Europe, de Suisse et même d'Israël puisque la présidente de la Fédération européenne, Mme R. Shalon et sa secrétaire apportaient les vœux de l'ensemble des clubs du monde. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Turquie étaient représentées ainsi que les clubs de service féminins et masculins de la ville de Zurich.

Après le message de bienvenue de la présidente du Club de Zurich, Madoiselle Suzanne Cornaz de Lausanne, présidente de l'Union nationale, s'adressait à l'assistance en rappelant que le titre de son exposé "Une solidarité effective" exprime clairement que notre esprit de service n'est pas théorique mais certainement pratique, se rapprochant de notre but : "Maintenir vivant l'esprit de service et de compréhension humaine". En ses débuts la Confédération suisse était l'union de 3 cantons. Les clubs de Genève, Lausanne et Zurich ont créé l'Union nationale suisse des Clubs soroptimistes dont tous les membres sont indéniablement solidaires. Et Mme Cornaz conclut : "Si nos intérêts professionnels sont différents, notre interdépendance provoque la commun-

Vaud

nication. Cette communication est notre enrichissement de chaque jour".

C'est au tour de Mme Agnès Sauer-Im Borsteg, de Berne, de développer le sujet de sa conférence : "La femme aux responsabilités".

Après avoir examiné les qualités exigées d'un chef assumant des responsabilités, Mme Sauer arrive à la conclusion que la femme tout comme l'homme est capable d'occuper un poste de direction. Si tant de femmes stagnent dans des postes subalternes, c'est qu'une vieille tradition les y maintient. Pour accéder aux postes supérieurs les femmes doivent faire preuve d'esprit de décision en s'imposant grâce à une personnalité affirmée et à une formation adéquate. Il faut donc accorder une attention particulière au choix d'une profession pour les filles, comme on a coutume de le faire pour les garçons.

Le soir, un grand et succulent dîner aux chandelles réunit les participants jusqu'à tard dans la nuit. Le lendemain matin le Club de Zurich avait organisé trois visites : une collection de porcelaines, les vitraux de Chagall au Fraumünster, la collection Bührle, visites commentées fort intéressantes.

A midi, un bateau spécial avec déjeuner à bord permettait les retrouvailles dans l'ambiance défendue de l'amitié soroptimiste, chacune rejoignant ensuite son foyer pour reprendre le lendemain à l'aube sa vie professionnelle.

CRÉER UN CANTON AVEC LES FEMMES**Jura**

Depuis le plébiscite du 16 mars dernier, on connaît approximativement les frontières du futur canton du Jura, formé par les trois districts du nord : Porrentruy, Les Franches Montagnes et Delémont.

Neuf communes limitorphes de ce territoire devront encore se prononcer en automne prochain. Il se peut donc que quelques-unes — et l'on sait à peu près quelles — aillent grossir le canton en gestation.

En gestation ? Oui, on s'est déjà mis à l'ouvrage et la tâche n'est pas une sinécure car on ne s'installe pas sans aventure à chaque lune ! Pour enthousiasmer que soit le travail de construction d'un nouvel état, dans ce qu'il a de créatif, il n'en est pas moins source de soucis, voire de litiges parfois. (Il faut de saines oppositions pour que le meilleur ressorte des discussions.)

Une constitution toute neuve

Premier objet des préoccupations : se donner une constitution, charte de base, à partir de laquelle les appareils administratifs seront mis en place.

L'espérance et la volonté de beaucoup de citoyens, c'est de créer un état moderne soucieux de répondre aux exigences et aux aspirations de l'époque et d'un peuple. Notons immédiatement que la marge de manœuvre dans ce sens est limitée par la Constitution fédérale. Qu'on ne se leurre pas : une réforme totale de l'esprit de la charte helvétique n'est pas possible. Est-elle souhaitable ? C'est une autre histoire.

Ce qui nous intéresse, c'est de savoir dans quelle mesure les Jurassiens pourront s'attribuer les "nouveautés", les réformes qu'ils souhaitent.

Nous ne savons pas encore grand-chose à ce sujet, sinon qu'une commission formée de juristes et d'autres personnes prépare un projet de constitution. Au sein des partis politiques et des syndicats, des groupes de travail ont entamé les discussions. Parallèlement, il faut penser à former la Constituante, assemblée de 50 personnes, élue par le peuple. Ce sera à cet organe d'accepter la Constitution.

Les femmes s'organisent

Les femmes songent-elles à l'occasion révée qui se présente à elles de

participer à la création du nouvel état ?

Pour le moment, elles peuvent naturellement faire entendre leur voix au sein des commissions ou groupes de travail des partis politiques. Ensuite, elles seront éligibles à la Constituante.

Voilà des chances à saisir. Mais, la représentation de l'élément féminin sera-t-elle suffisante quand on sait sa maigre appartenance aux partis officiels ? N'auront-elles pas uniquement droit à quelques sièges quasiment symboliques ?

Prévoyantes, prudentes, actives, soucieuses, motivées (6 combien !), les femmes du Jura-Nord s'organisent. Sous la présidence de Mme Mireille Röthlisberger, toutes les associations de femmes et celles qui n'en font pas partie sont invitées à se réunir à Glovelier le 16 juin.

Que sortira-t-il de cette rencontre ? Une nouvelle association ? Des résolutions ? Une pierre d'achoppement entre partis politiques et ce "mouvement de femmes" ? (En ce dernier

cas, il ne faudrait pas s'étonner de la réaction de ces messieurs qui détestent la "concurrence", nous avons des exemples !)

On ne peut présumer des suites de la rencontre. On ose souhaiter qu'elle soit une organisation assez solide pour faire valoir, en temps opportun, les droits des femmes (nous pensons au moment où il faudra élaborer les lois cantonales).

S'il arrivait que l'on minimise la participation féminine aux divers niveaux : commissions de travail, choix d'une constitution, présence à la Constituante, le regroupement des femmes n'aurait pas été inutile. En effet, nous savons qu'ensemble elles vont se mettre à l'étude des rouages qui procéderont à la création de leur canton, sous la conduite de "spécialistes".

L'expérience est sans précédent dans la bonne histoire suisse. Il y a des idées sur la planche. Nous en reparlerons.

A.-M. S.

Fribourg**Femme fribourgeoise : ton présent, ton avenir**

En juin, le Centre de liaison tenait son assemblée annuelle. L'activité de l'exercice écoulé a été marquée par le Congrès de Berne, la mise sur pied dans diverses régions du canton des cours facultatifs d'économie familiale, le travail intense fourni par la commission du planning familial et les relations améliorées avec la presse.

Le comité du Centre avec sa présidente Mme Marmy a été reconduit dans ses fonctions par acclamation ; deux nouveaux membres sont venus renforcer le comité, cela dans un souci d'une plus juste représentation géographique et linguistique.

Une modification des statuts va permettre d'accueillir au Centre des sociétés mixtes. Remarquons que le C.L.F. compte à ce jour trente associations membres.

Actuellement et dans les mois à venir tout l'effort va être donné dans la préparation de la journée de la femme au comptoir de Fribourg. Il s'agit de la Journée d'ouverture de ce comptoir le 3 octobre prochain, placée sous le thème : "Femme fribourgeoise : ton présent, ton avenir. Un forum réunira le plus grand nombre possible de femmes, venant de toutes les régions du canton. Des oratrices s'exprimeront, dans les deux langues, et représentant des milieux et des situations différentes où se retrouveront les femmes fribourgeoises quant à leur présent et leur avenir. Une toute grande journée en perspective et qui marquera dans l'histoire de la promotion de la femme fribourgeoise.

Ajoutons que le Centre de liaison disposera d'une certaine surface dans l'enceinte du comptoir et qu'un graphiste est à l'œuvre pour exprimer, à l'aide d'un panneau, cette promotion de la femme par le travail du C.L.F.

G. C.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASDF

Les déléguées des 40 sections de l'Association suisse pour les droits de la femme, se sont réunies les samedis 31 mai et dimanche 1er juin, à L'Arcano pour leur 6^e assemblée générale.

Dans le rapport optimiste de la présidente, Madame Gertrude Girard-Montet, nous relèverons les points suivants :

— la naissance d'un groupe inter-sections de jeunes, qui se chargent de "dynamiser" notre association et de rédiger le bulletin interne de l'association ;

— la création d'une "boîte aux lettres" à laquelle les femmes peuvent signaler les cas précis de non-respect du principe "A travail égal, salaire égal" : l'assemblée de 1974 avait chargé le comité central de créer un "office médiateur" ; les adresses sont, pour la Suisse allemande : "Verein für Frauenrechte, Neptunstr. 88, 8032 Zurich" et pour la Suisse romande : "Convention No 100, Eglantine 6, 1006 Lausanne" ;

— la position de l'association à propos de différentes consultations concernant des projets de lois ;

— l'appel adressé à toutes les sections afin qu'elles étudient le problème de l'imposition des revenus des couples et essaient de provoquer, dans leur canton, un changement de la loi fiscale.

Après l'approbation des différents rapports, des comptes et d'une augmentation de la cotisation, on procéda à l'élection de deux nouveaux membres du comité central : Mme Vreni Kaufmann-Jenni, de Berne, et Mme Georgette Wachter-Pittet, de Zurich.

En fin d'après-midi, samedi, les déléguées assistaient à un débat magistralement mené par Mme Véra Florence, de la Radio suisse romande sur le thème du "Travail féminin".

Et de la "récession économique". Participaient à cette table ronde : Mme Gabr. Ethenoz, secrétaire à la FOBB, section de La Côte, MM. Pier Felice Barchi, conseiller national, Flavio Cotti, conseiller d'Etat à Lugano, Jean-Pierre Bonny, directeur de l'OFIAMT et Gildo Papa, secrétaire de la Chambre de commerce de Lugano.

Après l'introduction de Mme Véra Florence (en 3 langues ! quel délice de l'entendre passer de l'allemand au français, du français à l'italien !) introduction où elle insista sur la formation à tout âge, elle posa, aux participants à la table ronde, les questions qui avaient été posées à l'avance par les sections de l'association.

M. Bonny eut l'occasion de développer les principales causes de la récession dans notre pays : 1. la récession mondiale, souvent bien plus forte ailleurs que chez nous ; 2. la surévaluation du franc suisse ; 3. la récession démographique et 4. la prudence actuelle (étant donné les circonstances) du consommateur et de l'investisseur. Mais les "prévisions météorologiques" sont meilleures, on a de bonnes raisons pour être optimiste, depuis quelques semaines.

M. Barchi, à qui Mme Véra Florence posait la question : les femmes qui travaillent à mi-temps ne seront-elles pas congédiées plus rapidement ? a fait remarquer qu'il fallait distinguer les différents secteurs de l'économie : la crise est plus forte dans le bâtiment (peu ou pas de femmes) et dans les textiles (au Tessin des femmes ont certainement été licenciées, le plus souvent des frontaliers aux salaires très bas).

M. Cotti insista sur les statistiques et la façon de les interpréter : à fin avril, 183 chômeurs étaient signalés dans le canton du Tessin, dont 12 femmes. C'est peu, mais il faut

pas oublier que seuls les chômeurs inscrits à une assurance chômage sont signalés par leur syndicat, que les femmes sont peu syndiquées et que, si elles travaillent à mi-temps, elles échappent à toute statistique. M. Gildo Papa, lui, en appela au bon sens des femmes, à leur prudence naturelle et à leurs sentiments patriotiques : "C'est vous qui pouvez donner du plomb à l'économie nationale, achetez avec prudence, achetez suisse... et restez sereine si un de vos proches doit chômer..."

"Pourquoi les syndicats vont-ils si peu à la rencontre des femmes ?" demandait-on à Mme Gabr. Ethenoz. Chaque fois qu'un groupe de personnes rencontre des difficultés professionnelles, il se trouve quelqu'un pour demander : pourquoi les syndicats vont-ils pas à la rencontre de ces gens ? En général, ces mêmes gens refusent d'entrer dans les syndicats, à cause des cotisations, comme ces ouvrières d'une fabrique de tricotage qui avaient 36 raisons de se plaindre de leurs conditions de travail, de leurs salaires, de leur patron... elles discutèrent avec un représentant syndical, elles déterminèrent avec lui leurs revendications, en firent la liste, ...mais lorsque leur interlocuteur leur parla de cotisations syndicales, elles refusèrent d'adhérer : un syndicat ne défend pas les personnes qui ne sont pas affiliées !

M. Bonny donna des assurances formelles quant aux intentions des autorités : personne ne doit licencier d'abord les femmes ; il faudra toujours examiner les situations professionnelles des travailleurs, privilégier ceux qui (hommes ou femmes) ont des charges de famille et licencier, s'il n'y a pas de moyen de faire autrement, celui qui gagne le 2e ou 3e revenu de la famille (un retraité par exemple). Signalons que certaines entreprises pratiquent une autre politique : on y diminue l'horaire de chacun d'une heure ou deux pour éviter de congédier un travailleur.

Lequel un qui s'étonnait que le projet de loi sur l'assurance chômage ne prenne pas en considération le travail à temps partiel, M. Bonny répondit que le tout dernier projet allait prévoir des dispositions plus propres à ce sujet.

Chacun tomba d'accord avec Mme Véra Florence que le travail soit rémunéré selon la qualité et non selon le sexe. Le problème des apprentis fut aussi évoqué, problème très brûlant au Tessin, car les apprentis vont terminer leurs examens, ces jours-ci ; inquiets des rumeurs qui courrent dans les autres cantons, ils sont allés voir les représentants des patrons pour examiner leur situation : on a dit que 70 % des apprentis seulement auraient une place ; si c'était vrai, la situation serait très grave, mais en fait, il faut ajouter quelques jeunes gens qui désirent liquider leur service militaire, quelques jeunes garçons et filles qui veulent prendre des vacances prolongées ou faire un séjour à l'étranger avant de décider où ils s'établiront ensuite. Mme Ethenoz donne un conseil très pressant à tous ceux qui sont en contact avec des garçons ou des filles qui vont

commencer un apprentissage : éviter les métiers trop spécialisés, préférer ceux qui sont polyvalents et pourraient avoir plusieurs débouchés.

Pour conclure ce sujet — et ceci est hors du débat de Locarno — j'aimerais citer Mme Jeanne Hersch qui dans un face à face avec Mme Lise Girardin parlait, entre autres (quelques jours après notre assemblée) du problème de la récession et des femmes. Elle disait qu'il est inadmissible de congédier d'abord les femmes mariées, sous prétexte que leur salaire est un salaire d'appoint, c'est commettre une intrusion intolérable dans la vie personnelle et les motivations propres du travailleur. Mme Girardin se déclarait d'accord. Moi aussi. Au nom de la Liberté. Mais... ou doute quelquefois de son existence.

Le dimanche fut consacré à l'étude de plusieurs problèmes propres à l'association, dont certains seront repris en séminaire d'étude, après l'automne. Il fut décidé, par ailleurs, de ne pas prendre position quant à l'initiative concernant l'extension de l'article 4 de la Constitution.

Simone Chapuis

Communiqué de l'Alliance pour F.S. et SFB**LE FRANC DE LA FEMME**

Résultats de l'appel financier lancé par l'Alliance de sociétés féminines suisses lors de son assemblée des délégués à Genève le 24 mai 1975.

— Le centre de liaison des associations féminines de Thurgovie a déjà ramassé	3 600.—
— Le centre de liaison des associations féminines de Zurich a fait un don extraordinaire pour les 75 ans de l'Alliance de	10 000.—
— L'association suisse des infirmières et des infirmiers a voté lors de son assemblée générale le 31 mai à Sion un don de	7 000.—
— Une Tessinoise anonyme a versé	500.—
— Une participante à l'assemblée générale de l'Alliance a signé un chèque de	500.—
Le comité remercie d'avance les associations et les particuliers qui allongeront cette liste.	

(Alliance des sociétés féminines, Zurich - CCP 80 - 98 02).